



## FRANCE

### Des nouveaux conseillers aux compétences floues

**COMME** si le désamour des Français et l'impopularité record de l'exécutif ne suffiraient pas à assurer la déroutée à gauche aux élections départementales, les candidats vont devoir faire avec un handicap supplémentaire. Alors que le Sénat ouvre les débats, mardi 16 décembre, sur le deuxième projet de loi sur la réforme territoriale définissant les nouvelles compétences territoriales, celui-ci ne sera pas définitivement adopté avant le 22 mars, premier tour des élections. D'ici au scrutin, l'Assemblée et le Sénat ne pourront débattre qu'une fois chacun de ce texte sur la « nouvelle organisation territoriale de la République ». Celui-ci pourrait donc évoluer en deuxième lecture, après l'élection des nouveaux conseillers.

« C'est hallucinant, on va faire campagne en expliquant aux gens qu'on ne sait pas encore si on gèrera ou non les collèges, les routes... », confie une députée PS. Pour Bruno Retailleau, président du groupe UMP au Sénat, c'est même un « déni de démocratie ». « Cela va encourager l'abstention car nous plaçons les Français devant le vide, avec trois inconnues : le nouveau redécoupage des cantons, le changement de mode de scrutin et le flou sur les compétences. Quelle sera la sincérité du scrutin ? », questionne le président du conseil général de Vendée.

« Il arrive tout le temps que les compétences des gens qu'on élit changent, relativise un conseiller de Maryse Lebranchu, ministre de la décentralisation. Même si le texte ne sera pas définitif, la répartition des compétences sera suffisamment lisible par tout le monde dans ses principales options. » Même analyse à la présidence de l'Assemblée où l'on explique que, dès la première lecture, « la photo sera figée ». « Si nous avons décidé de supprimer les départements, là nous aurions eu un problème », assure un pilier de l'Assemblée.

#### « Photo figée »

Au Sénat, le président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret), ne montre pas plus de signes d'inquiétude et ne voit pas d'obstacle juridique à élire des gens dont on ne sait pas avec certitude quelles seront leurs compétences. « Cette solution me convient, confie-t-il. Il aurait été inacceptable, en revanche, de ne procéder qu'à une seule lecture devant les deux Chambres. » Saisie au fond sur le texte, sa commission s'est appliquée, le 10 décembre, à réécrire le texte en rendant au département la gestion des collèges, des routes ou des transports scolaires, que l'exécutif voulait transférer aux régions. La bataille parlementaire ne fait que commencer. ■

HÉLÈNE BEKMEZIAN